



## **COMPTE-RENDU du conseil municipal du 12 mai 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00  
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

\* \* \* \* \*

**Date de convocation** : 06 mai 2022

**Étaient présents** : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB, Pauline GROSPEAUD

**Absent** : Laurette DEBERLE (pouvoir à Roland DEBERLE), Pauline GROSPEAUD (pouvoir à Benoît BRIAND)

**Secrétaire de séance** : Pierre-Jean GALLET

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour

### **1 - Fonds façades**

La municipalité propose la mise en place d'une subvention permettant d'aider les personnes physiques ou morales à entretenir les éléments architecturaux patrimoniaux de leur propriété bâtie visible depuis l'espace public. La mise en place de cette aide est une condition imposée par la région AURA à l'obtention de subvention concernant l'aménagement de l'espace public.

La commune engagera au maximum une enveloppe budgétaire de 6 000 € par an, pendant 4 ans pour cette aide avec un plafond de 2 000 € par dossier et un maximum de 25 % du coût total des travaux. Le règlement de gestion est disponible en mairie.

**Délibération acceptée à la majorité (1 abstention : Roland DEBERLE)**

### **2 - Demande de subvention au département pour la tranche 3 de l'aménagement du bourg**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à réaliser une demande de subvention de 7 8000 € au département de la Haute Loire en vue de réaliser la tranche 3 de l'aménagement du bourg.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

### **3 - Indemnité de gardien d'église**

Un groupe d'habitants, réunis autour de M. Jean-Pierre ESB RAT, a décidé de s'occuper bénévolement de l'église en ouvrant les portes du bâtiment et en y réalisant des travaux d'entretien. Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de 120 € par an à M. Jean-Pierre ESB RAT afin de couvrir les quelques frais.

**Délibération acceptée à la majorité (1 abstention : Christine PEYROUX)**

### **4 - Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire**

M. Le Maire propose une adhésion vers INGÉ43 qui nous permettra d'avoir une assistance à la maîtrise d'ouvrage et aux éléments techniques de différents chantiers sur la commune de la part du département. Cette adhésion se porte à 50 € par an.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

### **5 - Location gîte n° 3 de Montferrand**

Le Gîte n° 3 rue de Montferrand est loué depuis septembre par M. Edouard DUTERTE. Ce dernier demande une prolongation de l'accord passé avec la mairie. La location est donc prolongée jusqu'au 31/12/2022, aux mêmes conditions

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **6 - Certificat d'urbanisme**

La DDT demande au conseil Municipal de donner un avis concernant le projet de de Julien et Séverine SEGUY, à savoir la création de logements insolites touristiques. Ce sont les bulles en bois et "sky dôme". Initialement, la DDT l'a refusé craignant une consommation d'espaces naturels. Le conseil Municipal soutiendra donc ce projet auprès de la DDT lors de la nouvelle demande.

**Délibération acceptée à la majorité (3 abstentions : Christine PEYROUX,  
Pierre-Jean GALLET, Aloïs BUMB)**

## **7 - Tarifs animation village vacances et buvette camping**

Mm Véronique BRISSAUD a proposé au conseil municipal des nouvelles grilles tarifaires concernant les animations au village vacances et la buvette du camping pour l'année 2022.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **8 - Demande de subvention par l'association "au détour de l'art"**

L'association "au détour de l'art", basée à Chilhac et proposant de faire valoir l'artisanat d'art local, demande une subvention en mairie pour la réalisation de ces activités. Une subvention de 100 € est accordée.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **9 - Motion SICTOM Issoire/Brioude**

Suite à des dégradations et des actes de violence répétés ayant eu lieu à la déchetterie de Brassac les Mines, Le SICTOM Issoire Brioude demande le soutien des communes concernant sa démarche de demande d'aide auprès de la préfecture.

**Délibération acceptée à la majorité (1 contre : Aloïs BUMB ;  
2 abstentions : Benoît BRIAND, Pauline GROSPEAUD)**

## **10 - Questions diverses**

### **Lignes directrices de gestion (LDG)**

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du conseil municipal un texte qui constitue le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Ce texte devra être soumis à l'approbation du centre de gestion (comité technique) avant d'être validé par arrêté du Maire.

### **Salle des jeunes**

L'idée de proposer une salle ouverte pour les jeunes de Chilhac a été discutée. Cette salle serait ouverte deux jours par semaine et sous le contrôle des parents que le maire propose de rencontrer. Ce projet est porté par l'association "le tube", avec laquelle une convention va être passée.

### **Aménagement du jardin de l'ancien cimetière**

Annie CAMPREDON propose un plan d'aménagement du jardin l'ancien cimetière, les travaux de restauration des murs étant terminés. Nous pensons à mieux signaler ce jardin public dans les rues du village. Le souhait d'élaborer une petite charte d'usage de ce jardin a aussi été évoquée.

### **Parking**

La problématique des parkings dans le village a été discutée, notamment rue des rempart et place de l'église, ainsi que quelques pistes de solutions.

**Fin de séance à 22h30**